



PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE, LA JUSTICE ET L'EQUITE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Une Conférence des Médiateurs de la République
et des Institutions d'Anti-corruption

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE RENFORCEMENT DE L'ECONOMIE AU REGARD DU PROGRAMME DE PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE : LE CAS DU CAMEROUN

Par

Edouard OUM

Ancien Secrétaire Permanent de la
Réforme Administrative du Cameroun

10 – 12 Mai 2010
Hôtel Intercontinental
Tanger – Maroc

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE RENFORCEMENT DE L'ECONOMIE AU REGARD DU PROGRAMME DE PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE : LE CAS DU CAMEROUN

Le Cameroun élabore et met en œuvre un Programme National de Gouvernance (PNG) depuis 1999. Son objectif global est *« d'implanter un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit, l'amélioration de l'efficacité institutionnelle, la bonne gestion des ressources publiques et l'amélioration de la participation des populations aux affaires de la Nation, facteurs indispensables à l'amorce d'un développement humain durable au Cameroun »*.

Trois principales stratégies sont retenues pour la période 2006-2010 :

- la stratégie de la consolidation du rôle de l'Etat comme facilitateur et régulateur de l'activité économique et sociale par la réforme administrative, la modernisation de la justice, l'amélioration de la gestion économique, financière et le renforcement des capacités des institutions parlementaires, la modernisation du cadre de la décentralisation et de la déconcentration et la lutte contre la corruption;
- L'amélioration de l'environnement des affaires, le renforcement des partenariats secteur public et secteur privé et de la gouvernance d'entreprise ;
- l'amélioration de la participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques par le renforcement des capacités de la société civile et du secteur des droits humains, la modernisation du cadre électoral et la vulgarisation du droit.

Le Médiateur de la République, qui est présent dans plusieurs pays pour traiter des problèmes que les usagers rencontrent avec les administrations de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics ou de tout autre organisme investi d'une mission de service public, n'existe pas encore au Cameroun.

Peut-on penser que le partenariat public-privé dans la lutte contre la corruption et le renforcement de l'économie puisse être une alternative ? Quelles sont les formes concrètes de cette coopération ? Comment se définit la corruption dans un contexte comme celui du Cameroun et quel est son impact sur l'économie ?

Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de donner quelques éléments de réponse en guise d'ouverture des échanges sur ce thème qui seront certainement enrichis avec vos différents apports.

1- LA CORRUPTION ET SON IMPACT SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

Un des graves problèmes auxquels fait face l'économie camerounaise est sans doute la corruption. Le Groupe multidisciplinaire sur la corruption du Conseil de l'Europe entend par corruption « la perversion ou le détournement d'un processus ou d'une interaction entre une ou plusieurs personnes dans le dessein, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particuliers ou, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa bienveillance qui conduit en général à l'enrichissement personnel du corrompu ». Mais la définition qui nous semble le mieux s'appliquer au contexte camerounais est celle du Lexique politique : *«La corruption est l'utilisation abusive d'un pouvoir reçu par délégation à des fins privées comme l'enrichissement personnel ou d'un tiers (famille, ami...). Elle consiste, pour un agent public, un élu, un médecin, un arbitre sportif, un salarié d'entreprise privée..., de s'abstenir de faire, de faire, de faciliter quelque chose, du fait de sa fonction, en échange d'une promesse, d'un cadeau, d'une somme d'argent, d'avantages divers. »*

Des enquêtes et études ont établi le caractère généralisé de la corruption au Cameroun, ainsi que son impact négatif sur tous les secteurs d'activités.

- ✓ Selon le baromètre mondial de 2004, 50% des ménages camerounais reconnaissent avoir versé au moins un pot-de-vin¹ ;
- ✓ En tant que Président de l'Observatoire de lutte contre la corruption au Cameroun, Christol Georges Manon estimait, la même année, que 40% des recettes enregistrées chaque année ne servaient pas le développement du pays pour cause de corruption².
- ✓ Quant à Samuel Ekoum, Président de l'ONG camerounaise SOS corruption, l'État du Cameroun perd en moyenne 400 milliards de francs CFA par an, à cause de la corruption³;
- ✓ Dans le secteur forestier en particulier, une enquête menée par Greenpeace, Forest Monitor et le Centre pour l'Environnement et le Développement

¹ Source : Wikipedia, Article sur la Corruption au Cameroun

² idem

³ idem

(CED), a estimé à 100 milliards de francs CFA, la moyenne de la perte annuelle accusée par l'Etat, du fait de l'exploitation forestière illégale⁴ ;

- ✓ Les résultats de l'enquête nationale réalisée en 2006 pour le compte de Transparency International Cameroun révèlent qu'en moyenne par an, les entreprises privées camerounaises consacrent près de 10 % du montant de leur chiffre d'affaires aux versements non officiels⁵.

Sur le plan économique, la corruption occasionne donc des pertes énormes. Tout ce qui est payé dans les poches des fonctionnaires constitue un manque à gagner pour l'Etat qui peut être évalué en nombre de kilomètres de routes non ou mal bitumées, nombres d'écoles non construites, de tables-bancs déficitaires dans les écoles, d'hôpitaux et centres de santé non construits, de PVVIH ou d'épisodes de paludisme non pris en charge, d'emplois non créés, d'investissements privés directs étrangers orientés vers des destinations plus porteuses, etc. Une telle situation appelle nécessairement que soient engagées des actions visant à lutter contre la corruption. Le Gouvernement camerounais y implique des acteurs privés.

2- Des formes de coopération public-privé pour lutter contre la corruption au Cameroun

2.1- Coopération formelle :

Avec les Médias :

Amélioration de l'environnement médiatique par l'aide publique à la presse privée, débat sur la dépénalisation des délits de presse ; renforcement des capacités de journalistes spécialisés dans des investigations des faits de corruption, dans la diffusion des informations sur la corruption.

Avec le secteur privé économique :

⁴ Voir Journal Mutations N° 1289 du 29 novembre 2004

⁵ Cf Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun, réalisée par CRETES pour le compte de Transparency International. Résumé du Rapport final, page 5

Mise en place de cadres de concertation pour faciliter la mise en place d'un environnement favorable à l'activité économique. A titre d'illustration, on pourrait citer, entre autres : le Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé (CIESP) ; le Conseil de Régulation et de Compétitivité, le Comité de Compétitivité (CC), le Conseil du Partenariat Industriel (CPI) ; divers comités de facilitateurs sectoriels (comme dans le domaine du tourisme par exemple)

Avec le secteur privé social (ou les Organisations de la Société Civile) :

- Implication des OSC dans les Comités de suivi de la gestion des fonds PPTE où la société civile a fortement contribué à mettre en place des manuels de gestion des projets bénéficiant des ressources PPTE, qui ont été les bases d'audits indépendants ayant révélé des pratiques de détournements qui ont permis d'arrêter certains gestionnaires publics au Cameroun par exemple ;
- Implication des OSC dans les commissions de passation de marchés publics, avec notamment la présence obligatoire des observateurs indépendants pour des marchés de montant élevé ;
- Le dispositif de suivi de l'exécution physico-financière des projets du Budget d'Investissement Public (BIP) au Cameroun, qui comprend depuis 2009 trois (3) niveaux (départemental, régional et national), tous présidés par les députés qui sont secondés par des vice-présidents issus de la société civile. Ces comités sont des assises tripartites (administration publique, société civile et populations représentées par les élus locaux et les responsables des communautés).
- Le Gouvernement associe la société civile dans les cellules ministérielles de lutte contre la corruption pour l'alerte, les enquêtes et les propositions de sanctions et de réformes.
- CONAC : Créée par Décret du Président de la République⁶, la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) a été mise en place en mars 2006 sous forme d'un organisme public indépendant, chargé de contribuer à la lutte contre la corruption au Cameroun. La CONAC a défini une stratégie d'intervention qui consiste, entre autres, à renforcer et coordonner l'implication de la société civile, des Organisations Non Gouvernementales

⁶ Décret N° 2006/088 du 11 mars 2006

et des communautés de personnes dans la lutte contre la corruption au Cameroun à travers une Coalition Nationale sur la Transparence qu'elle a créée en son sein le 19 Novembre 2008.

- Comité de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives : transparence sur les revenus tirés de l'exploitation pétrolière par les pouvoirs publics, constituant plus de 20% de recettes budgétaires totales au cours des dernières années, grâce à des rapports de conciliation entre les montants déclarés versés par les compagnies pétrolières et les montant déclarés reçus par le Ministère des Finances, par un cabinet indépendant.

2.2- Coopération informelle

- Plaidoyer et influence des réseaux d'OSC (ou des groupes de pression) : dénonçant la corruption et faisant des propositions : souvent pas considérées à l'immédiat, mais reprises plus tard sous forme d'initiatives des Pouvoirs (exécutifs ou judiciaires) ;
- Révélations des scandales de corruption par les médias : occasions de forte sensibilisation des populations et des pouvoirs publics, souvent suivies des actions des pouvoirs publics ;
- Les Evêques écrivent des lettres pastorales sur la corruption depuis 1977, et celles-ci suscitent une prise de conscience collective sur ce phénomène au Cameroun ;
- Transparency International, notamment sa branche camerounaise, a largement contribué à une plus grande attention de l'opinion publique nationale et internationale à l'importance des problèmes de corruption au Cameroun et en dépit du caractère houleux qui a marqué le dialogue avec les autorités camerounaises, on peut noter une certaine évolution du Cameroun au classement annuel de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC).
- Les critères de Transparency International continuent à considérer le Cameroun comme étant dans une situation de corruption endémique étant donné que le pays n'arrive pas à atteindre le cap des 3 points sur 10. C'est à partir de ce seuil que la corruption est considérée comme un défi à relever par le pays concerné.

- Des organisations de la société civile mettent en place des plateformes pour mobiliser des associations, des ONG et des groupes influents autour de la gestion du Budget de l'Etat depuis cinq ans. Elles diffusent leur analyse à ses membres, aux médias à l'administration publique, et certaines de leurs propositions sont prises en compte par les Députés, puis par le Gouvernement. Par exemple, des débats ont été engagés sur la sous-consommation des budgets dans les ministères pro-pauvres et des mesures sont progressivement prises, notamment en matière de programmation des marchés publics, pour améliorer la situation.
- Quelques associations relaient ces initiatives au niveau local et mettent place des observatoires du budget d'investissement public au niveau communal pour vérifier que les projets financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) sont effectivement réalisés, et porter le résultat de leurs observations au Comité départemental de suivi du Budget d'Investissement Public. De telles initiatives vont être de plus en plus porteuses dans le contexte de transferts effectifs de compétences et de moyens par l'Etat central vers les collectivités territoriales décentralisées (communes, régions).

Tous ces lieux de coopération entre pouvoirs publics et secteur privé dans la lutte contre la corruption donnent quelques résultats. Ils nourrissent par exemple l'opération d'assainissement en cours, appelée « Opération Epervier ». Ils incitent à des réformes des services publics. Mais ces résultats demeurent encore mitigés.

2.3- Des limites de la Coopération Public-Privé dans la lutte contre la Corruption au Cameroun

- ❖ Compte tenu de l'ampleur de la corruption à tous les niveaux (même à des hauts niveaux comme ceux des Ministres), il est difficile pour les dirigeants de lutter contre un phénomène où ils sont concernés. Me Akere Muna, vice président Afrique de Transparency International affirmait à ce propos que *« le poisson ne peut pas voter le budget pour l'achat de l'hameçon. La corruption est un système qui n'a pas actuellement intérêt à se faire hara-kiri, directement ou par ces fonctionnaires qui en vivent »*;
- ❖ le mode inadapté de désignation des membres des Comités : il est trop discrétionnaire. En tout cas, en ce qui concerne les représentants de la société civile, on comprend mal qu'ils soient le plus souvent désignés à titre personnel et non à partir de mandats de représentation obtenus de leurs

pairs ; ce qui n'est pas de nature à favoriser l'esprit d'indépendance des concernés. Par ailleurs, la pratique de nommer à la tête des Cellules Ministérielles de Lutte Contre la Corruption par exemple des personnalités relevant hiérarchiquement des Ministres dont on vient de rappeler l'état d'esprit ne favorise pas le bon fonctionnement desdites Cellules.

- ❖ Le Gouvernement confond souvent la société civile à l'Opposition politique.
- ❖ Les faiblesses de la société civile portent principalement sur :
 - leurs difficultés à se définir comme un ensemble pour se donner une légitimité de groupe, ce qui implique des expériences réduites de partage d'informations entre elles, des contacts limités entre représentation nationale et associations locales et une insuffisance de concertations entre elles sur les grands problèmes sociaux comme la corruption ;
 - Les partenariats entre OSC et organismes internationaux (publics ou privés) sont suspectés par les pouvoirs publics, soupçonnant les OSC de se laisser ainsi se mettre sous la tutelle des bailleurs de fonds ;
 - La vulnérabilité financière des OSC, soumises à leur approvisionnement aléatoire par les bailleurs de fonds, et face à l'Etat qui hésite à institutionnaliser le subventionnement de leurs actions ;
 - Une certaine incapacité à transcender l'espace de la petite communauté, de l'ethnie, du clan, du terroir. En résultent un extrême morcellement du tissu associatif et un déficit du capital social ;
 - Dans bien des cas, les ONG sont récupérées par leurs dirigeants, dans le but d'en tirer un profit personnel, matériel ou politique. Ainsi s'effrite dans le jeu des détournements, le capital social dont aurait pu jouir l'association si de véritables solidarités horizontales s'étaient forgées entre ses membres.

Conclusion

On peut donc conclure que la Coopération public-privé dans la lutte contre la corruption et le renforcement de l'économie est une réalité au Cameroun. Mais la culture du primat de l'administration publique, incompatible avec l'esprit de partenariat qui suppose que les acteurs se considèrent égaux, restreint la pleine

participation du secteur privé. Les résultats mitigés jusqu'ici atteints, en termes de recul net de la corruption et du taux de croissance économique insuffisant (à peine 4%) pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015, invitent à approfondir la politique de bonne gouvernance. Compte tenu des limites relatives entre autres à la neutralité et à l'indépendance des acteurs supérieurs de lutte contre la corruption, il nous apparaît clair que le partenariat public-privé n'est pas une alternative à l'importante institution du Médiateur de la République. Il faut espérer que les autorités camerounaises se le permettent pour mieux répondre aux attentes des citoyens.